

BREVET D'INVENTION.

XI. — Arquebuserie et artillerie.

N° 496.037

h. — ARMES DIVERSES ET ACCESSOIRES.

Grenade à percussion pour fusil.

M. NIELS WALTERSEN AASEN résidant en France (Seine).

Demandé le 21 janvier 1918, à 14^h 36^m, à Paris.

Délivré le 21 juillet 1919. — Publié le 24 octobre 1919.

L'invention a pour objet une grenade à percussion pour fusil ou canon lance-grenades, caractérisée par la disposition d'un tube central comportant un percuteur et un détonateur avec une charge d'allumage, et deux tubes latéraux comportant deux dispositifs de sécurité, soumis à la tension de deux ressorts et dont l'un empêche le déplacement du percuteur et l'autre protège le détonateur, ladite grenade possédant une ceinture maintenant en place ces deux dispositifs de sécurité quand la grenade est manipulée, cette ceinture quittant automatiquement la grenade au moment où cette dernière rentre dans le canon du fusil pour libérer les dispositifs de sécurité et permettre le fonctionnement de la percussion quand la grenade tombe à terre.

L'invention est décrite ci-après en détail avec référence au dessin annexé représentant, à titre d'exemple et schématiquement, une forme d'exécution de la grenade.

La figure 1 représente la grenade vue en coupe verticale, et la figure 2 la vue en plan de la figure 1.

Dans le dessin, 1 est le corps de forme cylindro-sphérique de la grenade, 2 est l'intérieur convenablement chargé.

Dans l'axe, la grenade est percée de trous et possède des bouchons vissés 3 et 4 recevant un tube 5 dans lequel est placé un percuteur massif 6 à pointe 7, un ressort 8, un

détonateur 9 à charge d'allumage 10, arrêté par une butée 11 et fixé par une vis 12.

Latéralement, la grenade est percée en 13 et en 14, ainsi que le tube 5 en 15 et 16, pour adapter des tubes 17-18 recevant des tiges de sécurité 19-20 à têtes 21-22 comprimant des ressorts 23-24.

Ces tiges possèdent des saillies 25-26, dont la saillie 26 empêche de descendre le percuteur 6, pendant que la saillie 25 protège le détonateur contre le coup accidentel du percuteur.

Au lieu des tiges longues de sécurité comme celle 19 disposée à gauche de la figure 1, on peut employer des tiges plus courtes comme celle 20 et les compléter par des petits bouts 36 pouvant librement traverser le bouchon 37, qui sert d'arrêt et empêche la sortie de la tige 20 et du ressort 24, comme on le voit à droite de la figure 1.

Cette dernière disposition aurait l'avantage de ne rejeter que des petits bouts qui sont plus faciles à évacuer et ne risquent pas de troubler la marche du projectile.

Les tiges de sécurité sont maintenues en place à l'aide d'une ceinture 27, à bord 28, fermée par un dispositif à charnière et une goupille de sécurité 29 courbée en 30, et se maintenant dans une creusure 35 de la grenade, ou bien par tout autre dispositif connu et approprié.

La grenade possède en outre un bouchon 31 fermant l'ouverture et servant à charger l'intérieur.

Des ailes 32 sont fixées à la grenade à l'aide de vis 33 et sont maintenues par un cercle 34 pour former empennage et faire tomber la grenade verticalement, les ailes en haut.

Le fonctionnement de la grenade est le suivant :

La grenade étant munie de tubes 5, 17, 18 et de bouchons 3 et 4, on place le percuteur 6, les tiges de sécurité 19-20 avec les bouts 36 s'il y a lieu et les ressorts 8, 23-24 et on l'entoure du ruban 27 qu'on ferme à l'aide de la goupille de sécurité 29, comme il est indiqué dans la figure 1. On charge ensuite la grenade, on ferme le bouchon 31 et on peut placer le détonateur 9 avec sa charge 10 et fermer par un bouchon 12, après la charge ou bien au moment du tir.

Pour tirer la grenade, on la place, empennage en avant, dans le canon du fusil approprié et on la pousse jusqu'au fond.

Pendant cette opération, le canon fait glisser, par le rebord 28, le ruban de sécurité 27 qui tombe à terre, tandis que la grenade s'enfonce à l'intérieur et les tiges de sécurité ou, s'il y a lieu, les bouts 36, s'appuient alors contre la paroi du canon.

Au moment du tir et après la sortie de la grenade du canon, les ressorts 23-24 chassent hors de la grenade, soit les bouts 36 s'il y a

lieu, soit les tiges de sécurité qui laissent libre le percuteur et découvrent le détonateur. Au moment où la grenade tombe à terre le percuteur frappe la capsule du détonateur qui fait produire l'explosion de la charge de la grenade.

Au cas où on donnerait la rotation à la grenade on pourrait supprimer les ressorts 23-24 car alors les bouts 36, ou les tiges de sécurité quitteraient le canon pendant le trajet par la force centrifuge.

RÉSUMÉ.

45

Grenade à percussion, pour fusil, caractérisée par la disposition d'un tube central comportant un percuteur et un détonateur avec une charge d'allumage et deux tubes latéraux comportant deux dispositifs de sécurité, soumis à la tension de deux ressorts et dont l'un empêche le déplacement du percuteur et l'autre protège le détonateur, ladite grenade possédant une ceinture maintenant en place ces deux dispositifs de sécurité quand la grenade est manipulée, cette ceinture quittant automatiquement la grenade au moment où cette dernière rentre dans le canon du fusil pour libérer les dispositifs de sécurité et permettre le fonctionnement de la percussion quand la grenade tombe à terre.

NIELS WALTERSEN AASEN.

Par procuration :

Hippolyte Josse.

Fig. 1

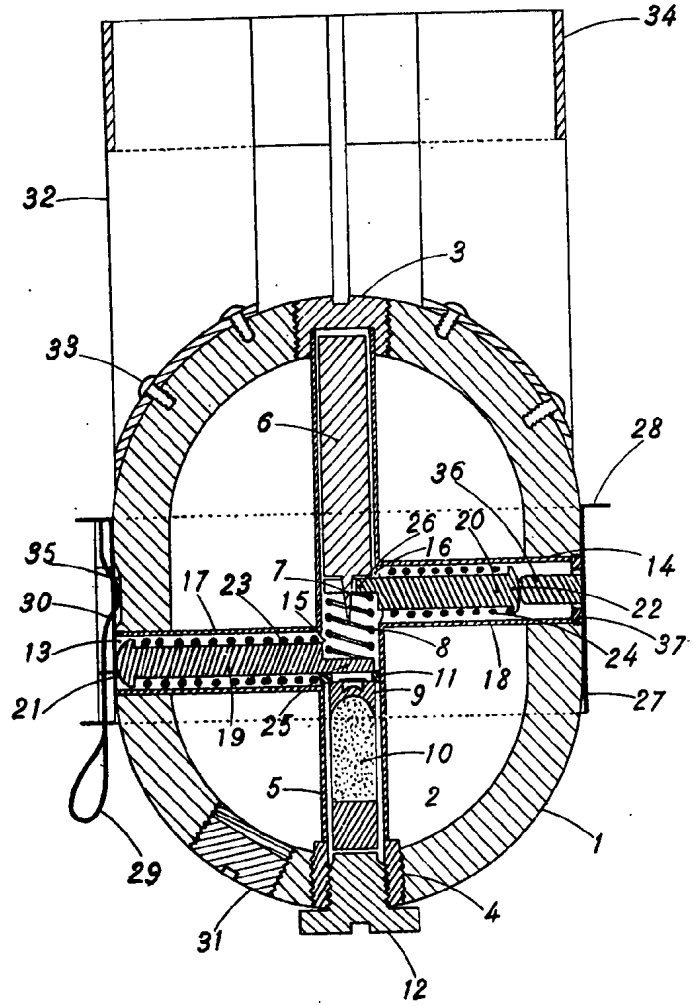


Fig. 2

